

Mézériat

SEPTEMBRE 2020 | www.mezeriat.fr



Les pompiers du CPINI de Mézériat en manœuvre mensuelle du dimanche matin

afin de pouvoir effectuer des vérifications du matériel roulant et autant d'exercices destinés à peaufiner l'apprentissage aux côtés des plus aguerris.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour protéger et sauver les personnes, les animaux et les biens.





HOMMAGES ET REMERCIEMENTS...

La municipalité souhaite adresser un vibrant hommage à toutes les personnes qui se sont dévouées pendant cette période compliquée du confinement.

A tous les services de santé, les aides à domicile, les commerçants qui ont assuré leurs fonctions avec beaucoup de professionnalisme et d'abnégation.

A tous les anonymes qui, par leurs diverses attentions, ont fait preuve de solidarité envers leurs proches, leurs voisins, et ont apporté leur contribution. Les coups de fil passés pour s'enquérir de la bonne santé de chacun, un petit message pour remonter le moral à d'autres, ont permis de traverser cette crise avec un peu plus de sérénité.

Merci à tous les acteurs ayant contribué au mieux vivre de tous les Mézériatis.



AVANCEMENT CHEZ LES POMPIERS :

Le chef de corps Romain BREVET a été élevé au grade d'Adjudant-chef au sein de notre C.P.I.N.I. (Centre de Première Intervention Non Intégré), son avancement étant déjà effectif en tant que Sapeur-pompier professionnel au SDIS de l'Ain (Service Départemental d'Incendie et de Secours) depuis septembre 2019.

Le Caporal Matthieu BRUNEAU et le **Caporal-chef Florian LOUVENAZ**, satisfaisants par leurs états de service, sont nommés au grade de Sergent.

Les Sapeurs Tom VAN DER WEIDEN et Evan LANGOHRIG ont validé leurs 3 formations de base et sont avancés au grade de Sapeur 1^{ère} classe.

Le comité consultatif communal a décidé de remettre au Sapeur **Frédéric MONIER** et au **Caporal Béatrice DARME-DRU**, la médaille d'honneur pour dix années de service.

LEUR ACTION :

Mi-mai, des masques « textile » ont été offerts par le Conseil Régional à toutes les communes de son territoire. La mairie s'est chargée de les attribuer aux administrés. Pour cela, les élus ont pu compter sur le soutien des pompiers locaux, qui les ont épaulés dans cette action afin de n'oublier personne. En effet, les pompiers connaissant bien les habitations, grâce à leur tournée des calendriers de fin d'année, ont participé au découpage précis des quartiers et à la distribution de ces masques en porte-à-porte, en binôme élu-pompier.

LA SIRÈNE

Le signal sonore émis par la sirène a deux objectifs :
Alerter les pompiers d'une intervention (2 coups de sirène)
Alerter la population en cas de danger majeur, réel et immédiat (S.N.A.)

Un essai de la sirène, disposée sur le toit de la salle des fêtes, est réalisé chaque premier dimanche du mois à 9 h 00, afin de vérifier son bon fonctionnement. Cet essai mensuel comprend un cycle d'une minute et quarante et une secondes pendant lequel le son est montant et descendant (soit un tiers du S.N.A.).

Le S.N.A. ou Signal National d'Alerte est composé d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, chacune séparée par un intervalle de cinq secondes. Il est diffusé pour avertir la population d'un danger imminent. Les comportements réflexes de sauvegarde, à adopter immédiatement, sont de se mettre en sécurité (rejoindre un bâtiment pour se protéger), s'informer (par radio France si les réseaux de téléphone ou internet ne fonctionnent plus), ne pas aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants les mettent en sécurité) et ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

C'est ce signal que nous avons entendu le 17 mars à midi lors de la mise en confinement nationale, puis le 6 avril dernier à la suite de l'incendie d'une entreprise à Villefranche-sur-Saône. En effet, un nuage potentiellement toxique et irritant pour les voies respiratoires s'en était dégagé et se propageait par les airs en direction du nord. La population avait été appelée à se confiner (un peu plus) en restant chez elle, fenêtres closes, en attendant la fin de l'alerte.



EDITO

Depuis les élections du 15 mars, les moments que nous avons vécus sont des moments forts et singuliers à la fois.

Aujourd'hui, en tant qu'élus, nous sommes devenus responsables de la direction que prendra notre village, c'est une responsabilité importante qui sollicite tant notre enthousiasme que notre détermination.

Nous allons apporter notre pierre à l'édifice qu'est notre commune, comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après nous. Maire, c'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent.

Nous voulons gérer la commune dans le strict respect de la loi et dans la transparence, travailler main dans la main avec la Communauté de Communes qui peut nous apporter le soutien important dont nous aurons besoin.

Le mandat démocratique qui nous a été délivré nous encourage à nous mettre au travail en gardant nos valeurs de fraternité et notre désir d'agir.

Nous avons beaucoup travaillé durant la préparation des élections sur un programme que nous mettons en œuvre, maintenant. Nous voulons donner un souffle nouveau à notre commune, un état d'esprit positif, la tête tournée vers l'avenir.

Nous avons le beau projet de mettre enfin en chantier le groupe scolaire. En tardant trop, nous risquerions de voir des difficultés nouvelles venir perturber le bon déroulement de cette construction.

Malheureusement, s'est invitée la crise sanitaire qui a bloqué le pays tout entier. Comme dans beaucoup de communes, les Mézériatis ont été majoritairement exemplaires dans le respect des règles sanitaires et beaucoup de professionnels ont été en première ligne pour nous soigner, nous aider et nous apporter des services indispensables à la vie. Nous devons être reconnaissants envers toutes ces personnes. A notre tour maintenant de les aider, chacun selon ses possibilités.

Nos associations ont été bloquées également et plusieurs, quand cela était possible, ont fait preuve d'imagination et de volontariat pour redonner une activité à nos concitoyens qui en avaient besoin.

Je veux aussi remercier tous les élus qui apportent un travail important du fait de cette situation qui complique une tâche déjà pas facile de début de mandat. Leur implication permet de faire face à une charge multipliée, compliquée et inédite.

L'actualité à Mézériat comme partout a surtout été la lutte contre la covid-19. Ayons une pensée pour tous ceux qui ont contracté ce virus, nous espérons que leur santé s'améliore et qu'ils retrouvent leur vitalité.

Nous avons voulu faire paraître un bulletin municipal qui a pour principale mission de vous informer sur la nouvelle équipe et la composition des commissions. La période de parution est un peu décalée à cause bien sûr des événements que nous connaissons. Nous espérons pouvoir bientôt reprendre un rythme habituel.

La pandémie n'est pourtant pas terminée. Ne repartons pas trop vite au risque d'annihiler tous les efforts fournis depuis le mois de mars. Restons vigilants et continuons les gestes barrière avec sérieux et obstination, restons solidaires et optimistes.

Guy Dupuit
Maire de Mézériat

SOMMAIRE

	Page 1
Les Pompiers	
	Page 2
Hommages et remerciements Pompiers	
	Page 3
Edito du maire	
	Page 4 et 5
Conseil Municipal Commissions	
	Page 6 et 7
Budget	
	Page 8
Groupe scolaire	
	Page 9
Vie scolaire	
	Page 10 et 11
Vie communale	
	Page 12, 13, 14 et 15
Vie économique	
	Page 15 et 16
Bienvenue à ...	
	Page 17
Incivilités	
	Page 18 et 19
Urbanisme et C.I.J.	
	Page 20
Fleurissement	

Directeur de la publication :
Guy DUPUIT

Rédactrice en chef :
Josiane MUZY

Comité de rédaction :
Christelle COEURET, Christelle COLIN, Frédérique DEMOUTIEZ, Nathalie ROBIN, Hélène ROUDEIX, Leslie VOLATIER, Martine VOLLAND, Laetitia BERTRAND, Nicolas BUISSON

Crédit photographique :
La commission communication, Les élus, Lucette Richard, Les associations de Mézériat, Les directrices des écoles, SIPREM

Photocomposition-impression :
Imprimerie Multitude 01400 Châtillon sur Chalaronne

Toute reproduction d'article, de photo ou dessin doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la municipalité.

Si vous avez des suggestions ou remarques, vous pouvez les adresser à la commission communication, par écrit ou par mail.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est composé de 19 membres élus pour un mandat de 6 ans. Les élections municipales ont eu lieu le 15 mars 2020. Le Maire et les adjoints ont été élus lors du conseil municipal du 26 mai 2020 :

MAIRE :
Guy DUPUIT

1^{er} ADJOINT :
Hervé CLERC

2^e ADJOINTE :
Josiane MUZY

3^e ADJOINT :
Joël MONIER

4^e ADJOINTE :
Christelle COLIN

5^e ADJOINT :
Jacques PONTUS

CONSEILLER DÉLÉGUÉ :
Philippe CHAMBOUVET



Premier rang de
gauche à droite :

**Joël MONIER, Christelle COLIN, Guy DUPUIT,
Josiane MUZY, Hervé CLERC, Jacques PONTUS.**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Deuxième rang :

**Leslie VOLATIER, Cécile GUILLERMIN, Éric BOZONNET, Nathalie ROBIN,
Philippe CHAMBOUVET, Stéphanie BOULLY, Christelle COEURET**

Troisième rang :

Frédérique DEMOUTIEZ, Thierry DESMARIS, Hélène ROUDEIX, Alain MARIN.

Absents sur la photo :

Nicolas BUISSON, Pierre VALERIE.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Pour gérer les affaires de la commune et mettre en œuvre notre projet, il a été mis en place 10 commissions dont 2 nouvelles : la commission développement durable et la commission des affaires de santé publique.

Commission travaux et entretien de la commune

Travaux de voirie et des espaces verts • Assainissement • Nouveaux projets au niveau des équipements publics et des infrastructures • Dossiers financiers de travaux et matériels • Procédures d'appel d'offres • Suivi chantiers.

**Joël MONIER, Jacques PONTUS, Alain MARIN,
Hervé CLERC, Josiane MUZY, Éric BOZONNET,
Thierry DESMARIS.**

Commission d'appel d'offres

Examen des candidatures et des offres • Élimine les offres non conformes.
Choisit l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse et attribue le marché.

**Hervé CLERC, Joël MONIER, Thierry DESMARIS,
Suppléants : Christelle COLIN, Stéphanie BOULLY,
Leslie VOLATIER.**

Commission urbanisme gestion du territoire

Étudie les dossiers d'urbanisme • Réalise les récolements et établit le PV de conformité.
Est responsable de l'application des règlements • Étudie les nouveaux projets d'équipements publics et des infrastructures.
Suit le PLUI (*Plan local d'Urbanisme Intercommunal*) et le SCOT (*Schéma de Cohérence Territoriale*).

**Joël MONIER, Éric BOZONNET, Alain MARIN,
Jacques PONTUS, Hervé CLERC,
Philippe CHAMBOUVET, Leslie VOLATIER**

Commission Communication Relation publique

Élabore le bulletin municipal • Met à jour le site internet et pages réseaux sociaux et applications.
Édite la newsletter • Développe la communication avec la population sous toutes ses formes.

**Josiane MUZY, Christelle COLIN, Hélène ROUDEIX,
Nathalie ROBIN, Christelle COEURET,
Frédérique DEMOUTIEZ, Leslie VOLATIER**

Commission développement durable

Met en place une démarche de développement durable • Élabore un plan d'action communal (*PCAET*).

**Jacques PONTUS, Éric BOZONNET, Hélène ROUDEIX,
Stéphanie BOULLY, Philippe CHAMBOUVET,
Nathalie ROBIN, Leslie VOLATIER**

LES COMMISSIONS COMMUNALES (suite)

Commission finances

Hervé CLERC, Joël MONIER, Jacques PONTTHUS, Christelle COLIN, Nathalie ROBIN, Frédérique DEMOUTIEZ, Cécile GUILLERMIN

Prépare le budget (*ressources fiscales, taxes, dotations, produit des loyers, emprunts, subventions*), le compte administratif, les résultats de clôture, les restes à recouvrer, la formation et l'information financière des élus.

Commission des affaires scolaires, de l'action éducative et de la jeunesse

Josiane MUZY, Nathalie ROBIN, Hélène ROUDEIX, Christelle COEURET, Joël MONIER, Stéphanie BOULLY, Nicolas BUISSON

Entretient le lien entre la commune et l'école • Envisage la mise en place d'un conseil communal Jeunes.

Commission commerce, artisanat et industrie

Jacques PONTTHUS, Philippe CHAMBOUVET, Alain MARIN, Pierre VALERIE, Christelle COEURET, Joël MONIER, Nicolas BUISSON

Vie économique de la commune • Union commerciale et artisanale • Gestion du marché • Zone artisanale.

Commission animations et vie associative, sport et culture

Christelle COLIN, Josiane MUZY, Alain MARIN, Philippe CHAMBOUVET, Pierre VALERIE, Stéphanie BOULLY, Cécile GUILLERMIN

Associations communales • Salles municipales • Manifestations communales • Syndicat d'initiative
Décorations et illuminations de fin d'année • Fleurissement • Bibliothèque • Forum des associations • Subventions aux associations.

Commission santé publique

Philippe CHAMBOUVET, Christelle COEURET, Hervé CLERC, Nathalie ROBIN, Hélène ROUDEIX, Josiane MUZY, Cécile GUILLERMIN

Cabinet médical • Gestion du médecin salarié et secrétariat • Application des directives sanitaires.

Commission sécurité et accessibilité

Josiane MUZY, Philippe CHAMBOUVET, Alain MARIN, Joël MONIER, Hélène ROUDEIX, Jacques PONTTHUS, Thierry DESMARIS

Sécurité routière • Accessibilité • Voisins vigilants • Plan Communal de Sauvegarde

Le conseil municipal participe également aux différentes structures communales et commissions intercommunales ainsi que dans les syndicats de gestions intercommunales :

- **CCAS** (*Centre Communal d'Action Sociale*)

Nathalie ROBIN, Hervé CLERC, Philippe CHAMBOUVET, Hélène ROUDEIX, Josiane MUZY, Jacques PONTTHUS, Thierry DESMARIS, Evelyne BETON, Catherine BONNE, Maryse CARTILLIER, Geneviève DRUGUET, Josette LADRE, Lucette RICHARD, Blanche VALERIE.

- **Conseil des écoles**
- **Comité consultatif des sapeurs-pompiers**
- **CCID** (*Commission Communale des Impôts Directs*)
- **Syndicat des Eaux Veyle Reyssouze Vieux Jonc** (*gère l'eau potable*)
- **Syndicat Mixte Veyle Vivante** (*gère les cours d'eau dépendant du bassin versant de la Veyle*)
- **SIEA, Syndicat d'énergie et d'e-communication** (*éclairage public, fibre optique*)
- **SMIDOM** (*Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères*)
- **SCOT** (*Schéma de Cohérence Territoriale*).

Participation aux commissions intercommunales :

- **Commission tourisme et culture**
- **Commission services aux publics et aux familles**
- **Commission transition écologique et mobilités**
- **Commission aménagement du territoire et développement économique**
- **Commission eau et assainissement.**

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Les finances communales sont réparties sur deux budgets : le budget principal et le budget annexe assainissement. En 2020, la compétence assainissement est transférée à la communauté de communes, il n'y aura donc plus de budget annexe assainissement communal.

CHAQUE BUDGET EST DIVISÉ EN DEUX SECTIONS : FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT.

Le compte administratif représente les dépenses et les recettes réalisées de l'année écoulée.

Ce compte administratif a été voté lors de la séance du conseil municipal du 02 mars 2020, avant les élections et le renouvellement du conseil municipal.

RÉSULTATS 2019

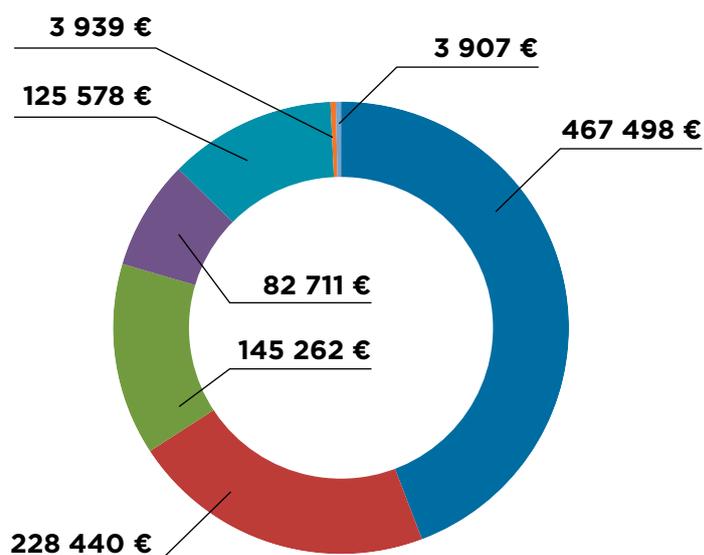
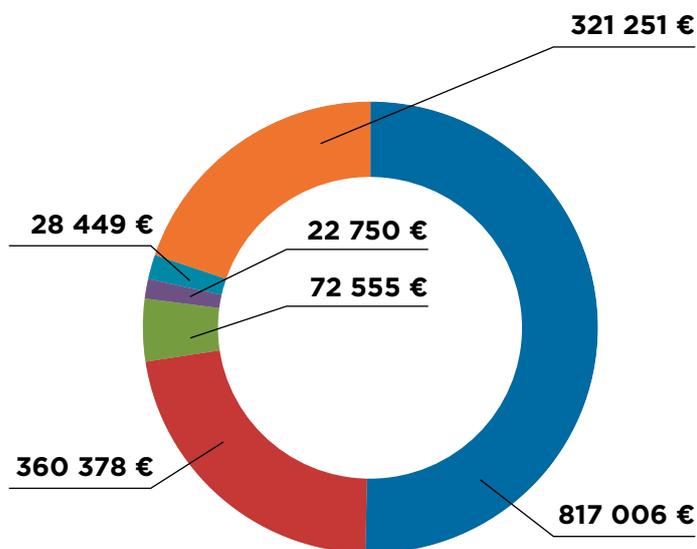
(Compte tenu de la réalisation d'un emprunt de 300 000 €)

Dépenses de fonctionnement :	1 055 335,42 €	Dépenses d'investissement :	1 011 189,01 €
Recettes de fonctionnement :	1 622 390,12 €	Recettes d'investissement :	1 697 358,93 €
Excédent de fonctionnement :	565 054,70 €	Excédent d'investissement :	686 169,92 €
Résultat global de clôture :			1 251 224,62 €

(Ce montant représente la réserve dont dispose la commune pour financer ses futurs projets)

SECTION FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses se répartissent comme suit :



- **Impôts locaux** (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation)
Attribution de compensation reversée par la CCV
- **Dotations et subventions** (aide de l'Etat aux communes)
- **Revenus immobiliers et location de la salle des fêtes**
- **Autres produits**
- **Ventes, prestations**
(concessions cimetière, redevances diverses)
- **Report de l'excédent 2018**

- **Charges de personnel** (9 personnes à temps plein, 6 à temps non complet ou temps partiel)
- **Charges générales** (électricité, chauffage, entretien des bâtiments communaux et voirie, fournitures administratives, matériels, etc.)
- **Gestion courante** (participation au SDIS, subventions aux associations et C.C.A.S., indemnités des élus)
- **Reversement de la Contribution Economique Territoriale à d'autres communes (solidarité) et à la C.C.V.**
- **Opérations comptables** (amortissement d'immobilisation)
- **Charges financières** (intérêts d'emprunts)
- **Charges exceptionnelles**

BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

Le budget prévisionnel aurait dû être voté par la nouvelle assemblée avant le 30 avril 2020, mais avec la crise sanitaire et le confinement qui s'en est suivi, ce vote du budget est intervenu lors de la séance du conseil municipal du 29 juin 2020.

LES DÉPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT S'ÉQUILIBRENT À :

1 837 131 €

Principales recettes

de fonctionnement prévisionnelles :

Impôts et taxes :	841 486 €
Dotations et subventions de l'Etat :	328 541 €
Recettes des locations :	70 000 €

Principales dépenses

de fonctionnement prévisionnelles :

Charges à caractère général : (Electricité, chauffage, fournitures, matériel, entretien des bâtiments...)	260 399 €
Charges de personnel : (Salaires charges...)	491 400 €
Charges de Gestion courante : (Participations et subventions aux associations, indemnités des élus...)	212 801 €

LES DÉPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉQUILIBRENT À :

1 602 492 €

Principales dépenses

d'investissement prévisionnelles :

Acquisition du cabinet médical :	100 000 €
Salle des fêtes (toiture isolation...) :	89 000 €
Voirie :	40 000 €
Groupe scolaire (Maîtrise d'œuvre et première tranche de travaux) :	1 159 000 €

Principales recettes

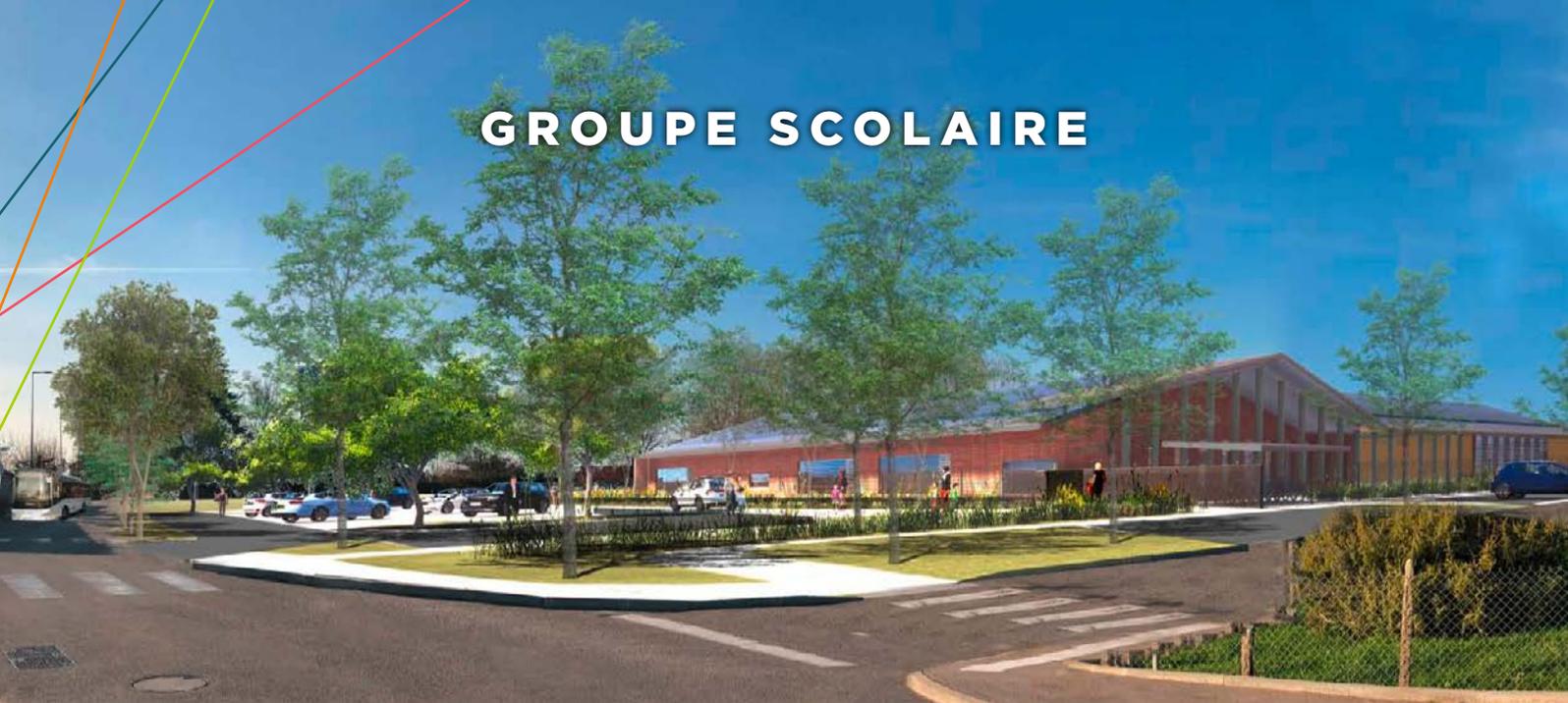
d'investissement prévisionnelles :

Subventions :	115 492 €
Fonds de compensation de la TVA :	31 900 €
Taxe d'aménagement :	32 000 €
Excédent d'investissement reporté :	686 169 €
Transfert de la section de fonctionnement :	664 931 €

**Le montant de notre endettement s'élève au 15 juillet 2020
à la somme de 546 575 €.**

Le nouveau conseil municipal en place a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2020.

GRUPE SCOLAIRE



L'Avant-Projet Définitif (APD) réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre Laurent CHAS-SAGNE a été présenté au conseil municipal du 29 juillet 2020.

Avant le confinement du 15 mars, qui nous a fait perdre plusieurs mois, restaient quelques points à finaliser avant ce vote de l'APD qui est une étape déterminante pour la suite du projet. Elle définit les coûts de la construction, le montant de la rémunération de l'architecte (payé au pourcentage du coût total), et servira de base pour les marchés des entreprises choisies pour cette réalisation.

Ces points étaient :

- La substitution des sols : selon les nouvelles dispositions entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2020, les fondations du bâtiment doivent désormais répondre à des normes strictes concernant les sols argileux. Après étude de différentes solutions, il sera donc nécessaire de faire une substitution du terrain par des concassés adéquats.
- L'emplacement du transport scolaire et le quai de montée et descente des enfants.
- Le positionnement des planchers chauffants.
- Le positionnement des logettes d'alimentation en énergie de l'édifice.
- Le principe des panneaux photo-voltaïques sur le toit du bâtiment.

Tous ces points retravaillés, l'Avant-Projet Définitif (APD) qui a été présenté par le Maître d'Œuvre, estime le coût prévisionnel total des travaux à un montant de 3 400 300,00 € HT.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'Avant-Projet Définitif (APD), arrêté le coût prévisionnel des travaux et autorisé le Maire à déposer le permis de construire.

Dans la foulée, le conseil municipal a également délibéré pour effectuer les demandes de subventions auprès du Département de l'Ain, de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), ainsi que de la Région dans le cadre du contrat Ambition Région.



DATES PRÉVISIONNELLES DES PRINCIPALES PHASES QUI VONT MAINTENANT S'ENCHAÎNER :

- Dépôt du permis de construire : Août 2020
- Lancement des appels d'offres vers les entreprises : Début janvier 2021
- Choix des entreprises : Fin février 2021
- Démarrage des travaux : Avril 2021
- Fin des travaux : Juin 2022

L'ECOLE NUMERIQUE...

L'Etat a lancé en ce début d'année un appel à projet intitulé « Label Ecoles numériques 2020 », pour les écoles maternelles et élémentaires avec pour objectifs :

- **Renforcer l'équité territoriale**
- **Résorber la fracture dans les usages du numérique**
- **Conforter l'interactivité de l'école, ressource pour son territoire**
- **Valoriser les pratiques pédagogiques innovantes telles que :**
 - Favoriser l'acquisition des fondamentaux
 - Renforcer la relation école/famille
 - Développer la culture et les compétences numériques des élèves
 - Mettre à niveau les écoles et les collèges du territoire.

Un investissement de 15 millions d'euros permettra de subventionner les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants et n'appartenant pas à une unité urbaine. Mézeriat répondant à ces critères était donc éligible. Le taux de subvention est de 50 % du montant des dépenses engagées par chaque école avec un maximum de 7 000 € de subvention allouée par établissement scolaire.



Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 8 juin de déposer une demande de subventions pour équiper l'école maternelle « Les Marmousets » et l'école élémentaire « La Passerelle ».

LES CM2 SONT PRÊTS POUR LE COLLÈGE...

Mardi 30 juin, en fin d'après-midi, les 14 filles et les 9 garçons de la classe de Geneviève BONNA avaient rendez-vous avec Amélie DE PALMA, présidente du Sou des écoles, Guy DUPUIT, maire et Josiane MUZY, adjointe aux affaires scolaires pour recevoir une calculatrice. Le financement de cet outil indispensable, figurant sur la liste des fournitures scolaires pour le secondaire, est assuré conjointement par la municipalité et le Sou des écoles.

En plus de la calculatrice, un livre des fables de Jean de la Fontaine illustré, offert par l'Education Nationale a été distribué à **Lily-Rose BARBET, Charlotte BERTHET, James BERTHIER, Rémy BERTRAND, Luna BRUNEAU, Eva CARPEN, Anaïs COHIN, Amélie DE FRANCO-ROMAIN, Justine DUFOUR, Eden EL JAOUHARY, Liyana FELIX, Léna FEUVRAY, Benjamin FRANCOIS-CURTIL, Jules GONIN, Clarence GUERRY, Sarah GUILLEMIN, Bryan LEJEUNE- BERTHELOT, Lise MANIGAND, Mathis MOREL, Zoé ONDET, Bixente PALLAY, Mélyne PRITZY, Léon VIRTUDES.**



Le passage en 6^{ème} est un moment important dans la scolarité d'un enfant et la municipalité souhaite à ces 23 élèves réussite et épanouissement au collège.

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL...

La loi EGalim promulguée le 30 octobre 2018 a pour but l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

L'un des objectifs de cette loi est donc de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et prévoit notamment de nombreuses dispositions pour la restauration collective publique dès le 1^{er} janvier 2022.

La plus emblématique étant celle d'introduire l'utilisation de 50 % de produits durables (réductions des plastiques, emballages etc...) et de qualité dont 20 % de produits BIO. Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser les circuits courts sont des objectifs également importants à atteindre.

Notre restaurant scolaire devra donc être opérationnel et en conformité avec cette loi dès 2022.

Dans ce cadre très précis, et dans un souci de mutualisation, la CCV propose son aide aux 18 communes de son territoire, pour réaliser un cahier des charges qui remplira toutes les conditions en adéquation avec la loi EGALIM.

LE SECTEUR DE LA SANTÉ À MÉZÉRIAT

COMMENT RÉSOUDRE L'ÉQUATION SI CE N'EST D'ALLER VOIR AILLEURS CE QUI FONCTIONNE ?

Depuis bientôt deux ans Mézériat ne dispose plus que d'un seul médecin généraliste.

Notre commune, avec ses 2134 habitants, ne peut rester dans cette situation qui ne permet pas de répondre à la demande médicale de l'ensemble de la population.

La nouvelle commission santé publique travaille beaucoup sur ce projet afin de résoudre au mieux cette carence préjudiciable à nos concitoyens.

Des départements, des communes à titre individuel se tournent vers le salariat de médecins (avec l'accord du Conseil de l'Ordre et de l'Agence Régionale de Santé). Aujourd'hui, l'Etat s'engage avec le plan

400 médecins répartis en deux groupes. Celui qui nous intéresse à titre d'exemple est constitué de 200 généralistes salariés qui, avec l'accord de l'ARS travaillent sous contrat pour un centre de santé, une collectivité locale, une association...

L'avantage du système de salariat pour les médecins est qu'ils peuvent se consacrer à 100% à leurs patients sans tâches administratives. Ils bénéficient de la protection sociale du statut de salarié. Ils maîtrisent leur temps de travail et peuvent concilier ainsi vie professionnelle et vie personnelle, ce qui intéresse de plus en plus les jeunes médecins.

L'équipe municipale a donc fait sien, le défi de compléter l'offre médicale le plus rapidement possible en choisissant la voie de la salarisation d'un médecin par la commune.

Pour ce faire la mairie s'est portée acquéreur, dans un premier temps et après décision unanime du conseil municipal, du cabinet médical du docteur Jean François DELARBRE (parti à la retraite) disponible au sein de la maison médicale.

A ce jour, le dossier de création de ce poste est en cours d'élaboration par notre commission santé publique avec le concours de l'ARS et de l'ordre des médecins afin d'obtenir la certification nécessaire au recrutement d'un médecin salarié rémunéré par la commune.

MÉZÉRIAT HONORE SA CENTENAIRE ...

Alice MARGUIN, née VALLET le 5 août 1920 à Perrex, a trois enfants, Bernadette, Michelle et Daniel. Ce dernier vit en Thaïlande et n'a pu être présent pour célébrer les 100 ans de sa maman à cause de la pandémie. Elle est quatre fois grand-mère et a cinq arrière-petits-enfants. Alice MARGUIN habite Mézériat depuis sa retraite en 1981, après avoir vécu avec son mari René dans leur ferme au hameau des Boulets à Chaveyriat.

Le 5 août 2020, Alice s'est entourée de ses filles et de ses gendres pour fêter l'évènement et a reçu des représentants de la municipalité, un bouquet de fleurs et du champagne. Après avoir levé son verre avec les élus, elle a poursuivi cette belle journée au restaurant.

En lui rendant hommage Guy DUPUIT, a fait remarquer l'usage du possessif : « on ne dit pas une centenaire mais sa centenaire. Et ceci n'est pas anodin.

En effet chaque commune porte une affection bien particulière à ces hommes et à ces femmes qui ont traversé un siècle et qui appartiennent à l'histoire du lieu où ils ont passé la plus grande partie de leur vie.

Quand on dit centenaire, a-t-on véritablement en tête la période concernée ? Sommes-nous capables d'imaginer qu'en 1920, on venait juste d'en finir avec la Première Guerre mondiale, que Paul DESCHANEL était notre président de la République ? que Luis MARIANO ou Yves MONTAND venaient de naître ? Avec ces références, nous mesurons mieux l'espace-temps parcouru par Alice.

L'élue que je suis, le conseil municipal de Mézériat sont extrêmement heureux de vous rendre hommage en faisant de cet anniversaire un évènement local ».

La municipalité souhaite à Alice de garder longtemps intactes toutes ses facultés.



TERRASSES RESTAURANTS

Avec la fin du confinement, les mesures nouvelles concernant les restaurants imposent de mettre une distance de 1 mètre entre les tables et de porter le masque pendant les déplacements à l'intérieur de l'établissement.



De ce fait, afin de leur permettre d'accueillir plus de clients et après discussion avec Marc et Amandine du restaurant « Le Petit Mézériat », nous avons proposé de leur laisser un espace sur le parking en face du restaurant.

Au titre de l'occupation de l'espace public (même principe que pour le marché) nous devons faire une convention afin d'être en règle avec la loi et l'assurance, comme pour les autres cafés restaurants de la commune qui sont dans le même cas.

Sitôt dit, sitôt fait, nos dynamiques restaurateurs ont aménagé une jolie terrasse sur l'espace proposé et ainsi fait la joie de nombreux clients, heureux de prendre leur repas en extérieur et à l'ombre des platanes !

En parallèle, la commune avait commandé des masques dans une entreprise ligérienne ainsi que par l'intermédiaire de l'association des maires de France (AMF). La Région offrait également des masques à tous les habitants de son territoire. Devant les délais de livraison plus ou moins longs annoncés par les différents fournisseurs, l'objectif était important : réaliser 2 209 masques, correspondant à la population de la commune indiquée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2020.

LES COUTURIÈRES DE MÉZÉRIAT

Cette épidémie de coronavirus nous aura fait connaître des personnes exceptionnelles. La polémique sur les masques papier ou textile aura fait couler beaucoup d'encre et déchaîné les critiques des uns et des autres.

Pendant ce temps-là, en toute discrétion, un groupe de couturières s'organisait. Elles s'appellent Marie-Noëlle RENAULT, Claude FAURE, Chantal DEROT, Julie PAUGET, Marie-Claude BERTILLOT, Maribel MARTIN, Valérie GAMBETTA et Jeannette DUPLAN.

Au début, chacune travaillait de son côté, puis par deux, par trois, chacune dans sa maison, chacune avec une mission particulière : « je coupe des carrés de 20 cm, je regroupe les trois couches de tissu, je prépare les biais, j'assemble ... », selon ses connaissances, ses moyens techniques, avec la machine à coudre qui va bien, les bons tissus, les fameux élastiques lorsqu'il y en avait.

Rapidement, l'équipe s'est étoffée. Puis une couturière s'est, fort logiquement, mise à la disposition de sa commune de résidence. Elles étaient huit au départ mais comme dans Le Cid, par un prompt renfort, des petites mains sont arrivées dans une ambiance, distante bien sûr, mais très chaleureuse.

C'est une sacrée organisation qui s'était mise en place.

En même temps, il fallait trouver la matière première et les Mézériatis ont répondu présents en apportant à la mairie des sacs de tissus et des élastiques ou des substituts.

Quelle belle surprise que cette mobilisation spontanée !

Les masques confectionnés par nos couturières ont été distribués prioritairement aux personnes de plus de 70 ans ou vulnérables, à partir des listes établies par la mairie, avec l'aide de l'association Loisirs et Amitiés et la contribution de la pharmacie.



SIPREM

Société Industrielle Pour Réalisations Electro Mécaniques



La création de cette société par Raymond MARTIN, ingénieur électricien et chimiste, est officialisée en février 1974. Elle a pour activité la fabrication par moulage de produits isolants pour la distribution électrique moyenne tension. Les produits moulés sont fabriqués à base de résine époxyde (gamme des thermodurcissables dans la famille des plastiques). A l'époque ces matériaux représentent une nouvelle génération, en complément, ou en remplacement des produits en verre ou céramique. Ils sont innovants et doivent répondre à des normes strictes et incontournables. Avant d'officialiser sa société, Raymond MARTIN se devait de proposer des produits homologués et qualifiés. Avec l'appui de Gérard DESMARIS, dès l'été 1973, ils procèdent aux moulages « d'Isolateurs Supports et Capacitifs ».

L'aide d'un industriel du sud de la France permet de bénéficier de presses, malaxeurs, et station d'essai électrique afin de valider une conception et un process d'isolateurs. Les résultats et retours de qualification permettent de valider la création définitive SIPREM.

Le démarrage des productions de série se fait Rue des Artisans dans l'atelier loué par Pierre Alphonse MICHON. Rapidement le duo de base se renforce par l'arrivée de Jean BARAQUE, Gilles PAGE, Mario PRAZERES et son épouse Rosa, Marcel NEVORET, Jacques MONTBARBON et Denise DESMARIS. Il ne faut pas oublier Josiane MARTIN, l'épouse de Raymond qui assure toute la comptabilité de l'entreprise. Le travail de cette équipe, dans des conditions impensables de nos jours, permet de s'agrandir dès l'été 1976 et de déménager sur le site actuel, route de Chaveyriat, avec un atelier mécanique confié à Christian BUIS. Christian, le fils de Raymond et Josiane entre définitivement dans l'entreprise familiale en 1979.

Pendant les 10 années qui suivent les clients (ALSTHOM, MERLIN GERIN, TELEMÉCANIQUE etc...) et les commandes sont au rendez-vous.

En décembre 1988, grâce à la réalisation réussie en urgence d'un dépannage d'une extrémité de câble de 245 KV, la SIPREM entre dans le monde de la haute tension. Pendant plus de 20 ans la société sera le sous-traitant unique des CÂBLES DE LYON pour les extrémités de câbles gamme 72 à 600 KV.

Afin de diversifier son activité, Raymond MARTIN conçoit et réalise un transformateur pour éclairage public, la nouveauté essentielle étant qu'il soit **complètement immergeable**. Ce transformateur est principalement vendu aux opérateurs téléphoniques afin d'alimenter leurs émetteurs en toute sécurité.



La devise de la société
reste toujours la même :

**être technique et professionnel
du moulage pour le secteur
spécifique de la haute tension.**

En janvier 1999, la maladie l'emporte sur l'éternelle combativité de Raymond MARTIN. Il laisse cependant une structure formée pour appréhender sans problème les années à venir.

En 1993 Elisabeth, épouse de Christian entre dans la société, prenant la responsabilité de la comptabilité après la retraite bien méritée de Josiane. De par ses qualités professionnelles et ses compétences techniques, elle deviendra rapidement Directrice Administrative et Financière et sera surtout une adjointe très précieuse dans la gestion de l'entreprise familiale.

C'est en 1995 que Christian prend la succession de son père à la direction de l'entreprise et avec l'arrivée de Jean Luc CHARNAY se crée une nouvelle impulsion technique. Dans un premier temps chargé de développer le secteur transformateur, il sera rapidement, vu le contexte économique de l'époque, mis à contribution pour la conception et le développement des produits isolants dans les postes de transformation moyenne tension pour cinq des plus grands constructeurs mondiaux.

Les 15 années suivantes, la SIPREM renforce sa notoriété et sa compétence dans l'étude, la conception et le moulage des produits isolants pour la haute tension. Les clients, dans une démarche principalement technique, s'adressent à elle pour résoudre leurs problèmes d'isolation dans les domaines notamment du nucléaire, des grands courants et de la cryogénie. Pour cela, la société n'hésite pas à investir dans des moyens d'investigations et d'essai (électriques, mécaniques et physico-chimique), lui permettant aussi d'obtenir les qualifications pour les normes qualité 9001, gestion de l'environnement 14001 et sécurité des personnes 45001.



Décembre 1988 : Aux côtés du Fondateur R. MARTIN (casquette à gauche) G. DESMARIS (au centre) - J. BARAQUE (à droite). Photographie C. MARTIN



Le regroupement en 2020 de la société SIPREM avec la société EROME apporte une complémentarité de l'offre dans la gamme des produits isolants. Cette association, dirigée par Julien CORNE, devient ainsi la principale entreprise française de transformation des résines époxydes pour

A partir des années 2010, l'évolution industrielle prend un virage important concernant le secteur électro-technique. La mondialisation déjà amorcée dès les années 1990, s'accélère et le produit standard se généralise. Les discussions techniques entre les constructeurs et leurs clients mondiaux passent au second plan pour privilégier le prix. Les fusions industrielles répondent à des besoins financiers et minimisent la place des bureaux d'études. La SIPREM est directement impactée. Celle qui fut protégée pendant très longtemps grâce à sa grande qualité technique, se trouve maintenant face à la concurrence des pays de l'Est, de l'Autriche, de l'Espagne, ..., avec une offensive de prix plus bas ce qui l'oblige à se repositionner sur des marchés avec des prestations complémentaires. A ce jour, les dirigeants constatent un retour des marchés de dépannage, de maintenance et de produits spécifiques.

L'entreprise emploie aujourd'hui 20 personnes (40 collaborateurs entre 1990 et 2010) qui assurent l'activité de la conception, du moulage, des essais, de l'usinage, de la finition, de l'emballage jusqu'à la facturation. Avec une ancienneté moyenne de 20 ans, le savoir-faire est toujours présent et reconnu, critère non négligeable pour bon nombre de clients pour qui la société est un fournisseur stratégique et unique.

le moulage des produits isolants électriques moyenne et haute tension.

Aujourd'hui, la responsabilité de l'unité SIPREM à Mézériat est assurée par Thierry FAUSSURIER, ingénieur électrotechnicien, dans la société depuis 2017.

Christian et Elisabeth adressent un grand merci à tous les fidèles collaborateurs pour leur implication à leurs côtés ... tout en souhaitant que perdure l'histoire SIPREM

Mézériat leur souhaite une bonne et longue retraite, et remercie par ailleurs la famille MARTIN pour son implication dans la vie communale et associative : Raymond a assuré 3 mandats de conseiller municipal (1977 à 1995) dont 2 en tant qu'adjoint, Elisabeth 2 mandats d'adjointe (1995 à 2008). Membre du syndicat d'initiative, elle assure la responsabilité de la parade de la fête des vieux métiers. Christian anime les fêtes de notre village et des communes voisines avec l'Harmonie et la Banda.



Isolateurs époxy haute et moyenne tension

LE MARCHÉ ...



Le 16 mars, le Premier Ministre avait annoncé la fermeture des marchés, sauf sur dérogation notamment en milieu rural pour les produits issus des filières courtes. Afin de permettre le ravitaillement en produits frais, privilégier les achats de proximité, et faire travailler nos forains, le Maire a maintenu un **MINI MARCHÉ ALIMENTAIRE LE VENDREDI MATIN**, sur autorisation préfectorale. Quatre de nos marchands habituels souhaitaient continuer à venir. Ensuite le marché a retrouvé peu à peu l'ensemble de ses étals.

Un sens de circulation, fléché, a été imposé afin d'éviter aux chalands de se croiser. Les distances entre chacun étaient aussi à respecter. Les gendarmes venaient régulièrement vérifier l'application des règles et les attestations de sortie. Ce fut l'opportunité, pour une population plus jeune qui, d'habitude, travaille ce jour-là, de profiter de notre marché hebdomadaire.

C'EST L'OCCASION DE FAIRE LE POINT DE NOS STANDS ALIMENTAIRES ACTUELS :

- Deux de nos forains et leurs parents avant eux, viennent depuis plus d'un demi-siècle sur notre marché ! Il s'agit d'**Evelyne COMAS**, de Foissiat, et son grand choix de fromages frais, secs et blancs et de **ES PRIMEUR**, d'Etrez, avec son long banc de fruits et légumes ;
- **Didier GUERRY**, présent depuis plus de 20 ans et en famille avec Mézériat, vient de Cruzilles-lès-Mépillat où il produit une grande partie de ses légumes ;
- **Pascal CRETON**, de Dommartin, propose à l'étal sa boucherie-charcuterie-traiteur ;
- **Jocelyne BLANC**, de la Ferme des Feuilles à Mézériat, fournit des œufs, du fromage de chèvre et du cabri ;
- **Marie-Claude FELIX**, de Confrançon, vend des œufs ;
- Le poissonnier, **Christopher SZPYRKA** vient de Bourg-en-Bresse depuis bientôt 2 ans ;
- **Gérard LOCHET**, de Servas, vend les saucissons secs de chez DEPLATIERE ;
- Apiculteur près de Bouvent à Bourg-en-Bresse, **Thierry SEYER** propose depuis 2 ans, la saison d'hiver seulement, sa production de miel ;
- **Philippe MULLER**, de Saint-Etienne-du-Bois, vend depuis 1 an, thés, cafés, fruits et légumes secs. Il partage le stand avec « Le KIOSQUE D'HELENE » qui propose des produits faits maison tels que des bretzels, des bagels, des brioches et des sablés ;
- **Mickaël JOBAZE**, cultivant ses légumes sur la commune de Mézériat a rejoint nos forains avec son éventaire en bois élégant et écologique, entièrement conçu de ses mains.

Il ne faut pas oublier les forains réguliers offrants d'autres produits tels que : l'aiguiseur (le deuxième vendredi du mois), la marchande de vêtements (un vendredi sur deux), le marchand de chaussures ...

Le vendredi matin, au-delà de tous ces produits proposés, les Mézériatis sont heureux de se retrouver, d'échanger. C'est un moment convivial à savourer encore longtemps.

BIENVENUE À...



L'ART D'EN FER, ENTREPRISE DE MÉTALLERIE ARTISANALE.

Natif de Chaveyriat, **Gaël GOY** est expérimenté en métallerie depuis 6 ans et s'appuie sur une solide connaissance des matériaux de support, acquise lors de ses expériences professionnelles, en particulier celle de maçon.

A 34 ans, il a décidé de s'établir à son compte et a installé son activité depuis février 2020 dans l'ancienne forge de Mézériat, Rue des Artisans.

Ce local qui servait autrefois essentiellement au ferrage des chevaux et en porte encore les témoignages, s'est révélé l'atelier idéal pour ce passionné de création sur métal.

L'Art d'en Fer répond à tous vos projets de luminaires et mobiliers sur mesure, ainsi que tous travaux de serrurerie tels que verrières, garde-corps, grilles de défense, portails, etc.

Ses créations variées sont visibles sur sa page Facebook

L'Art d'en Fer - Rue des Artisans

Tél. 06 59 00 52 52

lartdenfer@yahoo.com



LA COIFFEUSE MARYSE GARIEL, DE RETOUR À MÉZÉRIAT

Maryse a une longue carrière de coiffeuse derrière elle, dont une expérience dans le salon « Micheline coiffure » devenu « Maryse styliste ». Il était situé à côté de l'ancienne Caisse d'Épargne, à Mézériat.

Créatrice et gérante, aussi, de plusieurs salons à Bourg-en-Bresse, elle a collaboré avec plus de 50 professionnels. Le leitmotiv de Maryse est la formation des jeunes, un mot résume toute sa vie : « transmettre ». A ce jour, elle a accueilli une douzaine d'apprentis durant leurs cinq années de C.A.P. et Brevet Professionnel.

En 2014, elle s'est lancée dans la constitution d'une pépinière de talents autour des grands événements, mariages, défilés... Elle regroupait d'autres coiffeuses, des esthéticiennes, des manucures, des maquilleuses et une organisatrice de fêtes.

En 2020, **Mathilde NEVORET**, ancienne élève de Maryse GARIEL, cède son salon « Mathilde coiffure ». C'est l'opportunité pour cette professionnelle, qui ne peut vivre sans la coiffure, de reprendre les commandes de ce commerce local, en conservant le personnel, **Marie-Lou PANNETIER** et l'apprenti **Ryan COTILLON**.

Tél. 04 74 30 29 58

BIENVENUE A...

CORALIE CARRETTE ET SA « CABANE À COCO »



Infirmière de métier, 37 ans, 3 enfants, elle débute par la création de bijoux, mais passionnée de couture depuis son plus jeune âge, Coralie se lance dans la confection de vêtements pour elle et ses enfants et notamment la réalisation de déguisements improbables, introuvables dans le commerce.

Mais elle ne s'arrête pas là, elle continue à innover et c'est ainsi que le doudou **croc soucis** devient son emblème, les petits peuvent cacher tous leurs secrets dans sa poche. Viennent ensuite les différents sacs (à dos, pochon, tote bag), qui représentent un grand nombre de réalisations. Chaque personne choisit sa couleur de tissu, sa broderie afin de personnaliser chaque pièce. Coralie a encore beaucoup de cordes à son arc, par exemple en version lavable : les lingettes et les protections féminines, les couches pour bébé, toutes sortes de bavoirs (avec élastiques, forme bandana, avec rabat récupérateur), minutieusement confectionnés, offrant un choix important pour les cadeaux de naissance. On trouve également des trousseaux, des bouillottes sèches que l'on chauffe au micro-ondes, des porte-cartes, mais pas n'importe lesquels ! Ces derniers permettent aux personnes ayant des difficultés à tenir les cartes en main, de les ranger et de les distribuer facilement.

Autre innovation, le Bee wrap, à la cire d'abeille qui remplace le film alimentaire et se réutilise plusieurs fois. Il est lavable et se reconstitue facilement en le chauffant avec un fer à repasser (*les conseils d'utilisation sont fournis avec*).

Elle travaille plusieurs matières comme le coton, le minky (matière très douce pour confectionner les doudous des bébés), le bambou...

Coralie organise des ateliers individuels d'initiation à la couture, accessibles dès 7 ans, dans le respect des règles sanitaires liées au Covid 19.

Toutes ses créations sont réalisées pour durer et correspondent aux critères alliant développement durable, écologie et confort.

Coralie CARRETTE

<https://www.facebook.com/cabaneacoco/>

Tél. 06 50 27 02 73



... la **Société R3 PLAST**, pour « Réduire, Recycler, Revaloriser les déchets plastiques ».

Sensible aux enjeux environnementaux et au développement durable, **Denis MOIRAUD** a décidé, à 51 ans, de mettre à profit son expérience en plasturgie pour accompagner les entreprises dans leur transition vers l'économie circulaire des plastiques.

Habitant depuis 24 ans avec sa famille au hameau des Pigots, il a créé « R3 PLAST » avec pour objectifs :

- D'aider les entreprises à réduire les quantités de déchets, à mieux les identifier et les trier pour mieux les valoriser,
- D'accompagner celles-ci dans leur adaptation aux évolutions réglementaires nationales et européennes et ainsi répondre aux défis auxquels elles doivent faire face au XXI^e siècle,
- De favoriser l'écoconception des emballages plastiques en créant des produits moins épais, plus légers et incorporant toujours plus de matières recyclées en vue d'améliorer leur recyclabilité.

Mail : denis.moiraud@r3plast.com

Tél. 06 03 70 62 79

DES NOUVELLES COLONNES DE TRI

Sur Mézériat, 21 colonnes ont été renouvelées en juillet sur 29 en place. Les 8 restantes devraient être changées avant la fin d'année. Le SMIDOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères) s'est engagé depuis 2014 dans le renouvellement de l'ensemble de ses 415 colonnes.

Ses objectifs :

- Améliorer l'esthétique et l'intégration paysagère des points d'apport volontaire.
- Augmenter la capacité de stockage à disposition des usagers (+ 20 %). A noter que si les usagers écrasent les bouteilles plastiques à plat dans le sens de la longueur, la capacité de stockage est également fortement améliorée.
- Limiter les dépôts sauvages car les études sociologiques concluent qu'un point propre est mieux « respecté » qu'un point mal entretenu.



Je suis citoyen, je respecte....

De nombreuses déjections animales envahissent au quotidien les trottoirs de la commune.

Outre l'aspect sanitaire, le risque de chute n'est pas négligeable.

Chaque propriétaire est tenu de ramasser les déjections de son animal sous peine de se voir infliger une amende de 35€.

Je suis citoyen, je respecte...

Si je souhaite bricoler ou jardiner à l'aide d'objets ou d'outillage bruyants, je respecte mes voisins en le faisant du lundi au vendredi de 8h à 12h ou de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h ou de 15h à 19h, ou le dimanche et jours fériés uniquement de 10h à 12h.

Le bruit ne doit pas perdurer car le tapage diurne est sanctionné au même titre que le tapage nocturne. Amende forfaitaire de 68 €.

Je suis citoyen, je respecte...

Les interdictions de stationner ou de s'arrêter :

- ▶ Sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.
- ▶ Avant un passage piéton... une distance de 5 mètres doit être respectée afin de ne pas obstruer la vision des piétons et des automobilistes.
- ▶ Sur les passages piétons.
- ▶ Sur les trottoirs.
- ▶ Dans les voies réservées à certains usagers : bus, vélos...
- ▶ Devant les accès véhicules d'un immeuble ou d'une habitation, même si l'on est le propriétaire ou le locataire de l'accès.
- ▶ À proximité d'une intersection, d'un sommet de côte, d'un passage à niveau car le manque de visibilité occasionné ne permet pas aux usagers de voir arriver d'autres véhicules (stationnement dangereux qui engendre 3 points de retrait sur le permis de conduire en plus de l'amende).
- ▶ Si l'on gêne l'accès à une installation d'utilité publique telle une borne d'incendie.
- ▶ A contre-sens de circulation (le stationnement doit toujours s'effectuer à droite dans le sens de marche du véhicule).

Le stationnement dit abusif ou voiture-tampon : il est interdit de stationner sur le même emplacement pendant plus de 7 jours.

Bien entendu, il y va de chacun de respecter le code de la route et les autres usagers sous peine de verbalisation (amende forfaitaire allant de 17 à 135 €). Certaines infractions peuvent entraîner la mise en fourrière du véhicule.



LE NETTOYAGE DES INCIVISMES RÉCURRENTS SUR LES POINTS DE TRI :

Deux agents du SMIDOM parcourent quotidiennement la centaine de Points d'Apport Volontaire du territoire afin de collecter les débris abandonnés au pied des colonnes.

Un travail démotivant et sans fin !

Avec 72 tonnes collectées en 2019, les dépôts sauvages sont en hausse de 10 % par rapport à 2018. Le surcoût annuel, main d'œuvre et kilomètres parcourus est supérieur à 140 000 €, autant qui est supporté par nos factures.

S'Y RETROUVER AVEC LES AUTORISATIONS D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme en lien avec le Plan Local d'Urbanisme. En fonction du type projet et du lieu, il conviendra de déposer soit un certificat d'urbanisme, une déclaration préalable de travaux ou une demande de permis (de construire, d'aménager, de démolir). Toutes les formalités et plus d'informations sur le site de Service Public.fr

Le Certificat d'Urbanisme (CU) : Avant de se projeter dans des travaux, il est recommandé de déposer un certificat d'urbanisme afin d'obtenir des informations et les règles d'urbanisme sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Il existe 2 types de certificat : le certificat d'information et le certificat opérationnel.

Le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain, tandis que le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité du projet.

Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé d'en faire la demande.

La Déclaration Préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Le Permis de Construire (PC) concerne les constructions nouvelles, et pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination. Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer votre projet architectural si la surface de plancher existante dépasse 150 m².

L'affichage des autorisations d'urbanisme sur le terrain est obligatoire. Vous devez procéder à cet affichage dès la notification de l'arrêté. L'affichage doit rester en place pendant toute la durée du chantier et être visible de l'extérieur.

QUELS FORMULAIRES ? -

CONSTRUCTIONS NOUVELLES :

En zone urbaine « UB », une déclaration préalable suffit jusqu'à 40 m². Au-delà : permis de construire

EXTENSIONS :

Sur construction existante : Si cette extension a une surface de plancher ou d'emprise au sol comprise entre 5 et 20 m² : Déclaration préalable.

En zone urbaine du PLU, si cette extension a une surface de plancher ou d'emprise au sol comprise entre 20 et 40 m², il y a 2 possibilités :

► lorsque la surface totale (existant + projet) est inférieure à 150 m² je dois déposer une déclaration préalable.

► lorsque la surface totale (existant + projet) est supérieure à 150 m² je dois demander un permis de construire.

GUIDE PRATIQUE DES FORMAS D'URBANISME ET AUTRES

AVANT DE CONSTRUIRE

► **Projet :** Je veux connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain sans projet.

Démarche : Certificat d'urbanisme d'information (Cua).

► **Projet :** Je veux connaître le droit de l'urbanisme applicable à un projet précis sur un terrain.

Démarche : Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub).

► **Projet :** Je veux réaliser un aménagement (opération de creusement ou de surélévation du sol, lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attractions, terrain de sports ou loisirs...)

Démarche : Permis d'aménager (PA).

POUR UNE CONSTRUCTION NOUVELLE

► **Projet :** Je construis une maison d'emprise au sol supérieure à 150 m².

Démarche : Permis de construire avec architecte.

► **Projet :** Je construis une maison d'emprise au sol inférieure ou égale à 150 m².

Démarche : Permis de construire.

► **Projet :** Je construis un garage, un abri de jardin... dont l'emprise au sol est supérieure à 20 m² et non attenant à ma maison.

Démarche : Permis de construire.

► **Projet :** Je construis un garage, un abri de jardin... dont l'emprise au sol est supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m².

Démarche : Déclaration préalable.

► **Projet :** J'installe une cabane, une serre de jardin... de moins de 5 m² d'emprise au sol.

Démarche : Pas de formalité.

LITÉS COURANTES

POUR DES TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE

► **Projet** : J'agrandis ma maison de moins de 5 m² d'emprise au sol.

Démarche : Pas de formalité.

► **Projet** : J'agrandis ma maison entre 5 et 20 m² (garage, couverture ou fermeture terrasse, vérandas, appentis...) sans que la surface totale d'emprise au sol ne dépasse 150 m².

Démarche : Déclaration préalable.

► **Projet** : J'agrandis ma maison entre 5 et 20 m² (garage, couverture ou fermeture terrasse, vérandas, appentis...) ; sa surface totale d'emprise au sol va dépasser 150 m².

Démarche : Permis de construire avec architecte.

► **Projet** : J'agrandis ma maison de plus de 20 m² et moins de 40 m² dans une zone de PLU urbaine, sans que la surface totale d'emprise au sol ne dépasse 150 m².

Démarche : Déclaration préalable.

► **Projet** : J'agrandis ma maison de plus de 20 m² et moins de 40 m² dans une zone de PLU non urbaine, sans que la surface totale d'emprise au sol ne dépasse 150 m².

Démarche : Permis de construire.

► **Projet** : Je modifie l'aspect extérieur d'un bâtiment (changement de volets, fenêtres, portes, crépis...)

Démarche : Déclaration préalable.

► **Projet** : Je clôture ma propriété, j'installe un portail.

Démarche : Déclaration préalable.

AUTRES TRAVAUX

► **Projet** : Je vais empiéter temporairement sur le domaine public à l'occasion de travaux.

Démarche : Autorisation de voirie.

► **Projet** : Je souhaite réaliser un busage de fossé.

Démarche : Se rapprocher de l'adjoint à l'urbanisme.

► **Projet** : Je souhaite connaître les limites entre le domaine routier et les propriétés riveraines.

Démarche : Demande d'alignement.

LES JEUNES S'INVESTISSENT AUSSI POUR LA COLLECTIVITÉ

Le Conseil Intercommunal des Jeunes (C.I.J.) est composé de collégiens âgés de 11 à 15 ans, élus pour un mandat de 2 ans et habitants de la Communauté de Communes de la Veyle. Il existe depuis 1991.

Chaque élu doit s'investir dans 1 à 2 commissions sur 3 existantes :

- solidarité, échanges et communication,
- sports, loisirs et culture,
- nature et environnement.

Les projets menés sont très divers. Ils sont en général liés à la vie locale ou s'orientent vers des actions citoyennes, dans différents domaines. Ainsi, les conseillers ont décidé, par exemple, de soutenir « l'Etoile de Marion », une association d'aide pour une jeune fille de 10 ans, en situation de handicap. Pour cela ils récoltent des bouchons en plastique et des faisselles vides (et propres) qui peuvent être déposés dans le hall de la mairie de Mézeriat.

Les jeunes se réunissent le vendredi après le collège, 2 à 4 fois par mois.

Lors de la cérémonie des vœux de la Municipalité, Lou JACQUET a été présentée à l'assemblée. Mézériatienne et élève en 6^{ème} au collège de Vonnas, elle a été élue en octobre 2019 par ses camarades pour siéger au C.I.J.

Elle a voulu se présenter car elle aime se rendre utile et s'investir dans des projets. Pour cela, elle a choisi de travailler au sein de deux commissions : « solidarité, échanges et communication » et « sports, loisirs et culture ».

Un bel engagement citoyen de Lou qui, avec l'aide de ses parents, peut vivre pleinement cette expérience de représentante des jeunes dans les instances communautaires.

CONSEIL
INTERCOMMUNAL
DES JEUNES



FLEURS ET DÉVOUEMENT

Si de nombreuses associations ont dû stopper toute activité en ce premier semestre 2020 si particulier, il en est une qui a œuvré discrètement mais courageusement et visiblement : c'est le **Comité de Fleurissement**.

Début novembre 2019, les 15 bénévoles ont planté quelques 650 pensées pour parer la Grande Rue de couleurs et de gaieté pour l'hiver. Ils ont aussi repiqué 20 chrysanthèmes et quantité de bulbes devant la mairie, au monument aux morts et dans les jardinières de la gare et de la bibliothèque.

Début mars, ces passionnés se sont occupés des massifs au sud de l'église et à l'entrée nord de la Place du village.

Pour ces deux emplacements, réflexion, recherche dans le choix des essences et créativité ont nécessité beaucoup de temps et d'énergie. Des croquis sur papier ont été discutés entre les membres et présentés en mairie, puis est venu le moment de se retrouver les manches. Ce ne sont pas moins de 95 rosiers et 43 arbustes qui ont été plantés (abélia panaché, sauge de Sibérie, fusain, deutzia, lavande, houx, millepertuis, romarin rampant, immortelle d'Italie, lilas de Californie, potentille).

Pendant le confinement, les agents communaux se sont chargés du désherbage, puis le Comité a repris du service pour mettre en place une toile tissée verte, fixer des tuyaux pour l'arrosage et enfin recouvrir de pouzzolane pour la finition.

Dans le même temps, les bénévoles appliqués semaient les graines de fleurs dans des bacs à la serre des Frachets, puis se relayaient par deux, mesures barrières obligent, pour mettre en godets, une par une, les petites pousses afin de remplir les jardinières de nouvelles compositions pour la belle saison.

Un grand merci à tous ces volontaires qui ne ménagent pas leurs efforts pour l'embellissement de notre commune.

L'association a aussi innové cette année en récupérant, nettoyant et repeignant, les quatre bancs de la Résidence des Frachets, avec l'aimable autorisation de Dynacité et de la mairie. Voués à la benne tôt ou tard, ces bancs tristes et couverts de mousse ont ainsi repris vie sous la couleur rouge. Le premier avait une place toute trouvée dans un massif de la Route de Vonnas. Deux autres ont été installés Place de la Veyle, en bord de rivière près du pont, le dernier a rejoint l'aire de loisirs de Bassol.



Mairie de Mézeriat

Place du Marché
01660 MÉZÉRIAT
Tél. : 04 74 30 25 26
Fax : 04 74 25 23 27
Mail : contact@mezeriat.fr

